

Communiqué de Presse



Marc-Etienne BURDET
1400 Yverdon-les-Bains

www.burdet.info

Incarcéré pour 22 mois le 6 juillet 2007 aux EPO à Orbe, à l'issue du jugement rendu au Tribunal de Montbenon par le « président » Bertrand SAUTEREL, j'ai été

LIBERE le 2 novembre 2007 à 14.30 H sur ordre du Tribunal Fédéral

Ma libération démontre que c'est sur un abus d'autorité et en violation de mes Droits Constitutionnels et des Droits de l'Homme, que le « président » Bertrand SAUTEREL a prononcé mon incarcération immédiate le 6 juillet 2007, avant même que je ne puisse user de mes Droits de recours.

C'est suite à mon recours du 1^{er} octobre 2007 que le Tribunal Fédéral a ordonné ma libération immédiate ce vendredi 2 novembre 2007 après 4 mois d'incarcération arbitraire.

Il n'est pas inutile de rappeler mes deux condamnations des 24 novembre 2006 (procès d'Appel au Peuple) et 6 juillet 2007 (sur plainte du notaire genevois Pierre MOTTU – auteur complice de l'escroquerie des royalties des brevets FERRAYE www.google.swiss.com/corruption) et qui sont les « juges qui ont été impliqués dans ces condamnations abusives :

Magistrats :
SAUTEREL Bertrand – président
WINZAP Pierre-Henri – président
HIGY Marianne – juge
HUPKA Daniel – juge
VERMEIL Elisabeth – juge
BORER Georges – juge
VUILLEUMIER Jean-François – juge suppléant
FONTENILLE Françoise – greffier
LEBRUN Michèle – greffier

Avocats :
SAAL Urs, Lausanne et Genève
BRODT Daniel, Neuchâtel
AMMANN Frank, Lausanne

Plaignants :
MOTTU Pierre, notaire à Genève – www.google.swiss.com/corruption
CREUX Dominique – président du TC VD et
ECKERT Eric – président du TA d'Yverdon-les-Bains
www.google.swiss.com/burdet et www.google.swiss.com/christinat
TRIBUNAL FEDERAL LAUSANNE – www.google.swiss.com/schneider
et www.google.swiss.com/ferraye (BERTOSSA)
ROULET Michel, syndic Etoy – www.google.swiss.com/russell
TINGUELY Michel, avocat Bulle – www.google.swiss.com/savioz

Comme on peut le constater ci-dessus, « juges » et plaignants font partie de la même corporation, ce qui rend impossible l'objectivité nécessaire à des jugements non arbitraires et impartiaux. Mes Droits fondamentaux, constitutionnels et CEDH, tout comme mon Droit à un

Tribunal impartial, ont ainsi été manifestement violés comme cela est décrit dans mon recours du 1^{er} octobre 2007.

J'ai dénoncé la volonté délibérée des « pouvoirs » judiciaires vaudois et fédéral, de vouloir me faire taire pour que soit appliquée en toute sécurité l'Omerta sur l'escroquerie des centaines de milliards provenant du **détournement des royalties des brevets de Joseph FERRAYE et des impôts qui auraient dû en découler.**

Face à la complicité des pouvoirs judiciaires cantonaux et fédéraux, j'ai débuté une grève de la faim le 6 septembre 2007 à minuit, grève qui s'est achevée le 2 novembre 2007 au soir, interdisant toute réanimation si mes condamnations, basées sur des abus d'autorité et ordonnées par des complices de Criminels, n'étaient pas annulées.

A mon décès, ou en cas de séquelles dues à ma grève de la faim, mes droits dans le dossier FERRAYE ont été cédés par testament à certains membres de ma Famille, au profit d'une fondation qu'ils étaient chargés de gérer et dont les statuts comportent certains articles impératifs auxquels il ne pourra en aucun cas être dérogé.

Pour parvenir à leur but, les membres du complot ont dû s'assurer la complicité de services de l'Etat (ex. Comm. Féd. des banques, etc.), de fonctionnaires, de politiciens dont 6 conseillers fédéraux sont à ce jour répertoriés, de capitaines de l'économie suisse etc. Ma correspondance au député vaudois François BRELAZ donne déjà une idée de l'envergure du complot.

Afin de m'interdire de dénoncer et publier ces Crimes contre Joseph FERRAYE, mais surtout contre l'intérêt public, puisque des milliards d'impôts ont échappé au fisc, cette organisation du Crime n'a pas hésité à m'attribuer un avocat complaisant en la personne de Me Daniel BRODT, avocat neuchâtelois qui collabore avec Me BARILLON (intervenu lui aussi, durant plusieurs mois dans le dossier FERRAYE et qui m'avait été préalablement commis d'office). Si je dénonce Me BRODT pour sa complaisance envers le Crime que je dénonce, c'est dû au fait qu'il m'a empêché de faire valoir mes Droits en recourant contre le « jugement » du président SAUTEREL avec un jour de retard sur le délai fixé.

Ainsi, alors qu'il avait la possibilité, au vu de la preuve de la Vérité ou pour le moins de la bonne foi décrite ci-dessous, il a permis aux « juges » vaudois de maintenir mon incarcération tout en me privant de mes Droits de recours aux instances supérieures. Il est clair dans mon esprit, que je n'avais aucune chance d'obtenir gain de cause lors de ce recours au Tribunal Cantonal mafieux vaudois. Mais j'aurais très certainement gagné mon recours au Tribunal Fédéral pour cette procédure aussi.

J'ai été condamné parce que je n'ai soi-disant pas fait la preuve de la Vérité ou de la bonne foi. Or, en page 11 de mon jugement, l'associé du notaire Pierre MOTTU dans l'affaire FERRAYE a déclaré en audience au président SAUTEREL et aux juges HIGY et HUPKA, les faits suivants :

*« Le détective privé Levavasseur m'a déclaré en son temps qu'il avait découvert et vérifié que des **sommes très importantes censées rémunérer l'utilisation de l'invention de M. Ferrayé au Koweït** avaient été versées sur des comptes bancaires en Europe et notamment en Suisse. **J'ai pu voir des extraits de copies de relevés de comptes qui authentifiaient les déclarations du détective.** C'est d'ailleurs pour ce motif qu'il a été décidé de recourir aux services d'un notaire en Suisse plutôt qu'en France. [...] »*

De plus, dans son audition du 19.11.2002. *Me De la Haye St-Hilaire déclarait : « Dans une seconde phase, cette fois en l'absence de M. FERRAYE compte tenu de la cession de droit précitée, nous avons pris contact avec ses anciens partenaires (ceux qui l'avaient escroqué préalablement) en les invitant à se rendre à l'étude MOTTU. [...] Nous leur avons montré les comptes dont nous avons connaissance et indiqué quels étaient les éléments en notre possession au sujet de cette affaire. Nous avons proposé une transaction consistant en l'abandon, par chacun des anciens partenaires, d'un pourcentage des montants encaissés. [...] Les montants sont restés bloqués, soit chez Me MOTTU, soit chez M.*

BRUPPACHER correspondant de M. LE MAZOU jusqu'à ce que M. FERRAYE retire sa plainte en France. [...].

La Plainte contre le président SAUTEREL, le notaire Pierre MOTTU et Pascal DUBUIS, du 6 août 2007 est significative de la manière selon laquelle le notaire MOTTU tire les ficelles et manipule les complices dont il a besoin. A ce jour, cette plainte est restée lettre morte... La « justice » vaudoise n'instruit que contre BURDET...

A l'instar de MOTTU et comme on en a déjà eu une idée plus haut, les « juges » vaudois ont manipulé mes avocats comme en témoignent mes deux recours au Tribunal Fédéral des 1^{er} octobre 2007 et 12 octobre 2007.

Si le pouvoir politique, autorité de contrôle et de surveillance du « pouvoir » judiciaire corrompu, devait faire annuler purement et simplement mes condamnations et reconnaître les abus commis par ses « juges », j'aurais pu m'engager à renoncer à poursuivre l'Etat en responsabilité civile et en dommages et intérêts. J'aurais aimé pouvoir éviter de mettre à charge du Contribuable, une responsabilité financière gigantesque alors que ce même Contribuable aurait dû bénéficier d'une manne fiscale impressionnante si nos élus avaient tout simplement fait leur travail...

Mais il faut se rendre à l'évidence, si ce complot poursuit son évolution au détriment des Citoyens, si le pouvoir politique continue à fermer les yeux sur ce qui est mais ne restera pas l'une des plus grandes escroqueries de l'histoire de l'Humanité, ceci est dû en grande partie à l'Omerta des Journalistes en faveur de l'organisation du Crime qui est active dans cette affaire.

C'est pour cette raison que j'ai décidé de poursuivre (devoir de fonction et responsabilité civile) tout journaliste à titre personnel, au même titre que son employeur, qui maintiendra à dater de ce jour, l'Omerta sur ces escroqueries et sur les vices de procédures qui ont conduit à mon incarcération.

En tant que journaliste, vous avez aujourd'hui le devoir d'informer le Public des détournements dont il est lui aussi indirectement Victime.

Saisissez votre dernière chance !

J'aimerais pour terminer, saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui se sont battus sur le terrain pour défendre ma cause et ces abus judiciaires.

C'est une véritable guerre de l'information que nous devons mener contre la désinformation systématique de l'Opinion publique par les pouvoirs de l'Etat et la politique et d'une certaine manière par la Presse qui se soumet à cette Omerta contre la Vérité.

La présence sur le terrain, pour informer en direct les Citoyen(ne)s, soit par des tracts, soit par un contact et une information directe, est donc capitale et demande une énergie considérable à ceux et celles qui s'y consacrent.

Les pressions de l'Opinion publique qui peuvent résulter de cette information directe contribuent largement à faire respecter nos Droits de Citoyens pour que la Démocratie soit appliquée de manière plus juste. C'est ainsi seulement que nous rétablirons l'Etat de Droit.

Marc-Etienne Burdet
024 445 05 01

Yverdon-les-Bains, le 5 novembre 2007